Meurtre de Reynald Caron : six mois ferme

17/01/2009 à 12h36

Un mineur de 16 ans mis en cause dans le décès d'un policier percuté par la nacelle d'un manège à la Foire du Trône, en avril 2007, a été condamné par le tribunal pour enfants de Paris à cinq ans d'emprisonnement dont quatre ans et demi avec un sursis mise à l'épreuve, ce qui a provoqué vendredi soir la colère et l'incompréhension de la famille et des collègues de la victime.

Kevin a déjà effectué les six mois ferme en détention provisoire. La mise à l'épreuve de trois ans oblige désormais le jeune garçon à se soigner, à établir sa résidence jusqu'à sa majorité dans un foyer d'action éducative, à indemniser la famille de la victime et à ne plus entrer en contact avec son entourage de la cité des Pyramides à Evry, et à ne pas s'y installer, a encore précisé son avocat.

Les policiers présents pour attendre la décision, une petite vingtaine, n'ont pas fait de déclaration, mais ont quitté le Palais de justice en claquant les portes, visiblement très en colère.

A l'origine de ce drame survenu le 9 avril 2007 vers 21h00, une altercation entre des jeunes gens et les responsables du "Maxximum" après qu'un adolescent eut effectué un tour sans payer. Repéré par les forains, le resquilleur était allé chercher ses copains. Cinq policiers seraient intervenus dans la bagarre. Deux étaient tombés dans l'espace où la nacelle effectue son va-et-vient. L'un, Reynald Caron, 31 ans, avait été mortellement écrasé; son collègue avait pu sortir indemne.

A l'époque, le parquet avait indiqué que Kevin, mêlé à la bagarre, avait vraisemblablement poussé le policier pour éviter d'être interpellé. Il avait été décrit comme "extrêmement violent dans les situations qui présentent une menace pour lui". Il avait été arrêté quelques jours après les

faits à Blois, dans sa famille. Lors de sa mise en examen, il avait nié avoir poussé le policier. Sa position a depuis évolué.
Le 20 avril 2007, près de 700 policiers avaient manifesté à Paris pour rendre hommage à leur collègue décédé. Une marche à l’initiative de la famille s’était déroulée en mai, après l’élection présidentielle.